

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an..... \$2.00
Six mois..... \$1.00
Etranger (UNION POSTALE.)
Un an..... f. 13. 50

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRE."

AVIS

Toute demande de
changement d'adresse
doit être accompagnée
de l'ancienne adresse

Telephone : 2327

J. P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye pres Quebec

QUEREC

SAMEDI 9 NOVEMBRE 1895

LETTRE PASTORALE

— DES —

Pères du premier Concile Provin-
cial de Montréal
SUR LA PRESSE

(Suite)

La presse, en sa qualité de puissance intellectuelle, constitue, en politique surtout, une espèce d'aristocratie. Elle est à la fois, le contrôle des pouvoirs, la protection des minorités, l'auxiliaire du législateur, le miroir de l'opinion publique, la lumière et le guide des électeurs. De là, des devoirs dont la gravité n'est peut-être pas toujours comprise. L'esprit de parti, l'ambition, l'intérêt personnel font, trop souvent, du journal un instrument d'injustice, de mensonge et de séduction.

Les gouvernements ont une lourde responsabilité; c'est à eux qu'il appartient de sauvegarder et de promouvoir les intérêts de la nation. Dépositaires d'une autorité, dont ils ne sont pas la source, ils sont tenus de ne s'en servir que dans les limites et pour les fins fixées par l'auteur et le modérateur suprême des sociétés. Administrateurs et dispensateurs des trésors de l'Etat, ils doivent les employer avec prudence et économie pour le bien commun.

Ils ont encore l'obligation d'éloigner les indignes des emplois publics, et de ne choisir que des hommes capables, par leurs talents, leurs aptitudes et leur intégrité, de les remplir honorablement. — Dans l'accomplissement d'obligations si nombreuses et si diverses, les fautes et les abus sont si faciles. Il est donc bon et utile que les gouvernements responsables soient tenus constamment sous l'œil du peuple, afin que celui-ci puisse les observer, les étudier, les louer, les blâmer, et au besoin les forcer au respect de la justice et du droit.

C'est le rôle de la presse. Elle doit surveiller les hommes d'Etat, mettre le peuple au courant de leurs actes publics, de leur manière de gouverner, de leurs projets et de leurs tendances.

La presse représente aussi le droit; elle fait entendre, quand les circonstances l'exigent, sa voix indignée, elle proteste avec énergie, lutte avec courage, soulève, en les maintenant dans les bornes de la modération et de la justice, les légitimes réclamations de tout un peuple, et finalement, c'est la raison qui l'emporte, c'est le droit qui triomphe.

On ne saurait le nier, lorsque la presse a devant elle les méfaits à redresser, des abus graves à signaler, des compromis désastreux à prévenir,

son devoir c'est le combat quotidien. et sa mission c'est d'empêcher que l'égoïsme et l'improbité ne finissent par compromettre les intérêts les plus chers de la nation.

Cependant, si tous les partis politiques, sous la forme des gouvernements constitutionnels surtout, ont besoin de journaux qui soient leur organe auprès du peuple, l'expression fidèle de leurs idées, le soutien et les défenseurs de leur programme et les coopérateurs de leurs luttes, il n'en est pas moins vrai, Nos Très Chers Frères, qu'il n'est jamais permis de sacrifier le bien public au bien privé, ni de pousser le dévouement au parti au point de violer le droit et la vérité. Ainsi donc, le journal est tenu d'apporter dans ses discussions beaucoup de réserve, et de ne pas combattre systématiquement des mesures nécessaires et utiles au bien du pays, à sa paix et à son développement.

En toute circonstance, le journal politique doit avoir encore pour règle de conduite le respect de l'autorité et celui de la magistrature: il doit éviter tout ce qui serait de nature à diminuer, chez le peuple, ce respect si nécessaire au bon fonctionnement de l'Etat, à l'administration de la justice et, par suite, c'est pour lui un devoir impérieux de s'opposer vigoureusement à ce qui est contraire à l'ordre social.

Le peuple a besoin d'être guidé dans le choix de ses mandataires. Il lui faut, pour représenter ses croyances, ses vues, ses volontés et pour défendre énergiquement ses intérêts, des hommes éclairés, d'une honnêteté au-dessus de tout soupçon, et non des partisans aveugles, des chercheurs de places, d'argent et de popularité, des instruments inconscients entre les mains de politiciens habiles qui exploiteront leur faiblesse ou leur ignorance. A la presse incombe encore le devoir de ne proposer aux suffrages de la nation et de ne soutenir de son influence que des candidats dignes de confiance, capables de travailler efficacement au bien public et d'assurer au pays une législation sage et durable.

Enfin, s'ils s'intéressent aux classes ouvrières, que le journal ait des intentions plus particulièrement pures et élevées: qu'il demeure étranger au calcul de l'égoïsme et de l'ambition. Loin de flatter le peuple, loin de soulever chez lui la haine ou les préjugés contre les riches, loin de le jeter dans ces grèves qui aboutissent fatalement aux désordres les plus graves et au paupérisme, qu'il cherche à lui inspirer, au contraire, le respect de l'ordre, l'obéissance aux lois, l'amour du travail et de l'économie et par dessus tout, une soumission chrétienne à la volonté divine. Qu'il le mette en garde contre les sociétés secrètes et contre ces associations dont

le but et les moyens d'action sont plus ou moins cachés et qui se soustraient systématiquement à l'influence de la religion; les unes et les autres sont pleines de dangers pour les catholiques et, trop souvent, elles préparent la voie au socialisme et à l'indifférence religieuse.

Pour bien traiter ces questions sociales d'une si haute importance, le journaliste catholique consultera, avec avantage, les admirables encycliques de Léon XIII à ce sujet. Il y a là une abondance extraordinaire de lumières opportunes et de directions prudentes.

Bien compris Nos Très Chers Frères, ce rôle de la presse, en politique, est l'un des plus nobles et des plus utiles qu'il soit donné à l'écrivain d'ambitionner à notre époque. S'il exige du courage, du dévouement, des sacrifices, il offre aussi des consolations, des joies pures et fortes aux intelligences supérieures qui mettent au service de leurs pays, leurs talents et leur influence.

* * *

Le public a le droit indiscutable de n'être ni trompé ni scandalisé par les anecdotes et le récit des événements mis, chaque jour, sous ses yeux. Le journal est donc tenu d'user de la plus grande circonspection dans le choix et la rédaction des faits et de nouvelles qui occupent aujourd'hui une si large place. Il doit n'affirmer que ce qu'il sait être vrai, ne pas donner comme choses certaines les bruits et rumeurs, encore moins publier des racontars qu'il sait être complètement faux ou même odieux à l'égard de certaines personnes ou de certaines institutions. Que de réputations intègres ont été perdues par l'indiscrétion de la presse!

Laisser à une main inhabile ou malveillante, à des employés inintelligents et sans souci de ce qu'ils livrent à l'impression, le soin de recueillir et de publier les faits divers souvent les plus compromettants, n'est-ce pas s'exposer à causer des torts peut-être irréparables? Quoi qu'il en soit, le journal menteur et le journal mal renseigné sont indiscutablement, pour les masses, deux sources fécondes de préjugés, d'idées fausses et d'appréciations injustes.

Le journal perd encore sa dignité et manque à son devoir en se faisant le colporteur des scandales, en livrant au domaine public ce qui n'appartient qu'au domaine privé, en favorisant, par ses annonces et ses comptes-rendus, les mauvais spectacles, les divertissements contraires au bon ordre, à la morale ou à la sanctification du dimanche, en ouvrant ses pages à la description détaillée et complaisante du crime.

Outre le scandale donné, il y a très souvent offense grave contre la jus-

tice et par suite, nécessité d'une restitution.

Que d'illusions en cette matière! Que d'abus dont ces auteurs ne semblent pas comprendre les tristes conséquences dans les âmes, dans les foyers et jusque dans la vie sociale.

II

LES ABUS DE LA PRESSE

Il serait trop long, Nos Très Chers Frères, de suivre ici, dans ses écarts multiples, la mauvaise presse. Nous nous contenterons donc de signaler les caractères principaux qu'elle revêt de nos jours et qui en font la cause de troubles incessants, de divisions profondes, de ruines souvent irréparables.

Aujourd'hui tout le monde lit le journal.

Exploitant habituellement ce besoin universel de lire, des hommes ne possédant pas les qualités nécessaires, se mettent à la tête d'un nouveau journal, l'annoncent avec éclat et le répandent avec profusion. Que cherchent-ils? Les intérêts du pays? Nullement. La protection de la morale du foyer? Pas du tout. Leur grand objectif, leur unique ambition, c'est d'arriver à la fortune le plus rapidement possible. C'est pourquoi ils visent avant tout à une circulation lucrative et à des profits considérables, fallût-il, pour cela, piquer la curiosité humaine et les passions mauvaises. Ils cherchent ce qui réussit, ce qui rapporte, ce qui se vend.

Pour atteindre ce but, le journal à spéculation est prêt à tout sacrifier et à faire marchandise de tout. N'ayant pas de principes arrêtés, il n'a qu'une honnêteté déguisée. En même temps qu'il fait l'éloge de la religion et proclame la nécessité de sa morale, il ouvre ses colonnes à des écrivains plus ou moins hostiles à la foi, à des écrits pleins de préjugés et d'erreurs. Il va parfois jusqu'à se poser en défenseur de l'Eglise, ce qui ne l'empêche pas de publier des écrits tendant à diminuer l'influence de cette divine institution, à entraver sa liberté, à nier la plupart de ses droits et de ses immunités.

Il annoncera avec éclat nos solennités religieuses; il décernera des éloges enthousiastes aux prédicateurs et, cependant, dans le même numéro, souvent, sur la même page, la même colonne, il mettra sous les yeux de ses lecteurs des réclames en faveur de théâtres condamnés par la morale, et d'amusements contraires à la sainteté du dimanche, il publiera des chroniques scandaleuses, des romans obscènes, des attaques contre le clergé et les communautés religieuses, des anecdotes propres à ridiculiser le prêtre et son ministère.

Combien sont désastreux les résultats de ce journalisme où le talent se vend avec la conscience, où la noble

mission de l'écrivain s'abaisse au rang de spéculation honteuse ! A la lecture quotidienne de ces feuilles sans principe, la foi devient moins vive, le sens catholique s'émousse, le goût des réunions mondaines, des plaisirs malsains et des clubs, le besoin d'une vie dissipée détruisent la vie de famille, vie si douce, si chrétienne et si heureuse.

Quand la conscience d'une nation s'avilit sous l'action dissolvante d'une telle presse, on ne distingue plus alors ni honnêteté commerciale, ni dignité professionnelle, ni honneur politique. Les grandes et généreuses ambitions font place à des projets égoïstes et mesquins. Le travail et l'économie sont méprisés. On s'abandonne à l'oisiveté, au luxe, aux folles dépenses ; on ne songe qu'à jouir du présent, sans préoccupation aucune des déceptions et des ruines du lendemain.

(A suivre)

LA COMEDIE LIBERALE

Nous avons signalé, la semaine dernière, le désaveu infligé à M. Beaugrand par MM. Laurier et Marchand. Nous avons en même temps fait connaître le *corpus delicti* : un entrefilet de la *Patrie* annonçant que M. Langlois remplace M. Sauvalle à la rédaction et que la note du journal sera désormais, comme elle l'a toujours été, "la note de l'*Avenir* et du *Pays*, du parti libéral des anciens jours." Le libéralisme anglais de M. Laurier et la modération de M. Marchand se sont effarouchés. Ils ont tous deux accablé M. Beaugrand d'une lettre. Voici comment la *Patrie* annonce la messive du chef fédéral :

"M. Gustave Drolet, agissant comme messager d'une réunion de politiciens en Chambre auxquels sont confiées les destinées du parti libéral, m'a remis, hier, la lettre suivante en exigeant la promesse de la publier aujourd'hui.

"On voit que cela était officiel :

"Montréal, 28 oct. 1895.

"A M. HONORÉ BEAUGRAND,
"Propriétaire de la *Patrie*.

"Monsieur,

"La *Patrie* de samedi contient l'article suivant :

"M. Marc Sauvalle qui, pendant longtemps, a rédigé la *Patrie*, quitte aujourd'hui la rédaction du journal pour accepter une nouvelle situation. Nous souhaitons à notre rédacteur tout le succès qu'il mérite.

"Il sera remplacé par M. G. E. Langlois qui a fait ses premières armes dans les bureaux de la *Patrie* et qui rédige encore avec tant de talent et tant d'indépendance, son journal *La Liberté* qui ne craint pas de marcher sur les traces de l'*Avenir* et du *Pays*, et de faire sonner la note, la seule bonne et vraie, du parti libéral des anciens jours.

"Avons-nous besoin d'affirmer de nouveau que cette note a toujours été et sera toujours la note de la *Patrie* ?

"Je ne reconnais pas à la *Patrie* le droit de parler au nom du parti libéral, et les opinions que vous exprimez dans les lignes qui précèdent ne reflètent nullement les sentiments qui animent ce parti. Depuis que j'en ai pris la direction je me suis constamment appliqué à le tenir dans les grandes lignes de l'école libérale d'Angleterre, et il ne sortira pas de cette voie, aussi longtemps que je continuerai d'occuper le poste où je suis.

"J'ai l'honneur d'être,
"Monsieur,
"Votre dévoué serviteur,
"WILFRID LAURIER."

Puis, l'impayable directeur de la *Patrie* sort à son chef une turlupinade fort épicée. En voici un échantillon :

"Je comprends, dit M. Beaugrand, qu'il y a des élections générales en vue et qu'on veut me faire jouer le rôle de tête de Turc. Soit—J'y suis habitué."

Serait ce réellement là le secret de la subite et vertueuse indignation de M. Laurier ? Epreuve-t-il le besoin, à l'approche des élections générales, de faire croire aux catholiques de la province de Québec qu'il n'y a rien de commun entre lui et les bons vieux rouges d'autrefois ? On le dirait, vraiment.

Qu'on veuille bien le remarquer : ce n'est pas tant sur M. Beaugrand et la *Patrie* que tombe le désaveu de M. Laurier, que sur "le parti libéral des anciens jours", sur le rougisme. Le chef de l'opposition veut persuader au public que sous sa direction le parti libéral s'est transformé, que ce n'est pas du tout le même parti.

S'il s'agissait d'une simple querelle personnelle entre M. Beaugrand et M. Laurier nous n'interviendrions certes pas. Mais le débat a un côté plus sérieux. Voici la question qui se pose : le parti libéral canadien-français s'est-il réellement converti sous M. Laurier ? D'un parti politico-religieux dangereux qu'il était jadis, est-il devenu un parti politique vraiment inoffensif et n'offrant aucun danger du côté des principes ?

Nous voudrions le croire, mais nous avouons notre incrédulité.

M. Laurier aimerait peut-être à se débarrasser de M. Beaugrand. On a même prétendu que le chef de l'opposition aurait voulu acheter la *Patrie* pour la faire disparaître et la remplacer par un organe moins compromettant, et surtout moins compromis. Nous croyons savoir que les bruits qui ont circulé à ce sujet sont fondés. Le prix demandé était trop raide. Voilà la cause, paraît-il, de la rupture des négociations.

Nous comprenons que M. Laurier, n'ayant pas pu faire disparaître la *Patrie*, la désavoue *coram populo* ; c'est assez naturel. Mais il a mal choisi son heure. S'il voulait désavouer M. Beaugrand et son journal, que n'a-t-il élevé la voix contre les saletés méchantes dont M. Fréchette a abreuvé des membres respectables du clergé ? Pendant des mois, ce misérable a rempli les colonnes de la *Patrie* de véritables ordures. Si M. Laurier voulait donner une leçon méritée au journal de M. Beaugrand, c'était alors le temps de parler. Il a gardé le silence. Pourquoi ? Était-ce parce que les élections générales n'étaient pas aussi proches qu'elles le sont aujourd'hui ? ou bien parce que les négociations en vue de l'achat de la *Patrie* étaient encore pendantes ?

Toujours est-il qu'au moment où il aurait fallu flétrir la *Patrie* M. Laurier était muet comme la tombe.

Aujourd'hui que nous sommes à la veille des élections et qu'il n'est plus question de l'achat de la *Patrie*, un simple entrefilet où M. Beaugrand se réclame de l'ancien parti libéral fait bondir M. Laurier d'indignation. Il prend sa plume la plus raide et fait savoir au public, non pas qu'il condamne M. Beaugrand et sa *Patrie*, mais qu'il répudie le vieux parti libéral. Car, remarquez-le bien, M. Laurier disgracie M. Beaugrand parce que celui-ci a tout simplement constaté une chose connue de tout le pays : savoir que la *Patrie* continue les traditions du parti libéral des anciens jours. Non seulement il défend à M. Beaugrand de parler au nom du parti libéral, mais il déclare que le parti libéral d'aujourd'hui n'est pas la continuation du parti libéral d'autrefois.

Ce désaveu du vieux rougisme, bien que M. Laurier l'ait tenté certainement en d'autres circonstances, n'inspire que peu de confiance à ceux qui vont au fond des choses. Il ne se fait pas avec la persistance et la persévérance que savent déployer les hommes politiques qui réellement veulent une chose. Que M. Laurier condamne certains excès de l'école de l'*Avenir*, c'est incontestable. Qu'il répudie en bloc le vieux parti libéral, c'est douteux.

Ainsi en 1893, la même *Patrie* menait une campagne à fond de train contre les Sulpiciens. Elle ne fut pas désavouée par M. Laurier. Non seulement elle ne fut pas désavouée, mais elle put, dans son numéro du 16 novembre 1893, écrire impunément ce qui suit :

"L'honorable M. Laurier, qui ne passe jamais à Montréal sans nous faire l'honneur d'une visite, ne nous a jamais ni blâmé ni loué, dans toute cette affaire, pour la bonne raison que jamais le sujet n'a été discuté, soit directement ou indirectement, avec lui... Nous sommes aujourd'hui les libéraux d'hier, nous sommes les républicains de la veille et du lendemain, et nous sommes avant tout fidèle aux vraies traditions du parti de Papineau, de Papin, de Dorion et de Laurier."

M. Laurier n'a pas, que nous sachions, désavoué cet écrit du 16 novembre 1893, aussi compromettant, pour le moins, que l'entrefilet de l'autre jour. Pourquoi ? Serait-ce, par hasard, parce qu'en 1893 les élections étaient encore loin ?

Cet excellent M. Laurier, qui veut nous faire croire qu'il dirige un parti nouveau, un parti qui n'a rien de commun avec le parti libéral des anciens jours, ferait bien de relire, de temps à autre, les discours qu'il a prononcés en différentes occasions. Cette lecture lui serait utile, car elle l'empêcherait peut-être de se contredire et de fournir des armes à ceux qui doutent de la sincérité de son désaveu du 28 octobre dernier.

Ce bon M. Laurier qui, pour les besoins du moment, désavoue le vieux parti libéral avec lequel il prétend n'avoir rien de commun, a fait la déclaration suivante devant un auditoire anglais et protestant, afin d'exciter en sa faveur les sympathies de ceux qui l'écoutaient :

"Je suis un libéral canadien-français et j'appartiens à un parti qui, pendant trente ans, a combattu les ultramontains dans la province de Québec." (1)

Or il n'y a qu'un parti qui ait combattu les ultramontains dans la province de Québec pendant trente ans ; c'est le vieux parti libéral, le parti de l'*Avenir* et du *Pays* !

En 1889, devant un auditoire protestant, M. Laurier se réclamait de ce parti, il déclarait y appartenir !

En 1895, à la veille des élections, devant la catholique province de Québec, M. Laurier blâme M. Beaugrand, qui, après tout, n'a que répété ce que son chef avait dit à Toronto !

En face de ce discours du 30 septembre 1889, comment croire à la sincérité du désaveu du 28 octobre 1895 ?

M. Laurier se faisait gloire, en 1889, d'appartenir au vieux parti libéral. M. Beaugrand se fait gloire, en 1895, de continuer les traditions du même parti, et M. Laurier lui tombe dessus ! Y comprenez-vous quelque chose ?

Nous craignons donc beaucoup que peu de personnes prennent au sérieux cette répudiation du vieux rougisme.

Non seulement cela, mais l'abîme entre MM. Laurier et Beaugrand n'est pas assez profond pour donner le vertige même aux têtes les plus faibles. Ces deux messieurs paraissent s'entendre passablement, au fond. Le terrible directeur de la *Patrie*, après avoir blagué son chef le long de trois ou quatre colonnes, termine ainsi son écrit :

"Continuons, si vous voulez bien, comme par le passé.

"Je vous crois sincèrement intègre et ce sera un grand jour pour le pays, que le jour où Lord Aberdeen vous confiera l'administration des affaires publiques.

"En attendant, vous me permettez bien de demander aux lecteurs de la *Patrie* de vous continuer leur plus loyal support, alors même qu'on fait des cour-

(1) "I am a French Canadian Liberal and I belong to a party which for thirty years fought the ultramontanes in the province of Quebec"—Discours prononcé à Toronto le 30 septembre 1889. W. Laurier on the Platform. Compiled by Ulrich Barthe. Page 549.

bettes devant les bedeaux, comme dans l'élection de Verchères, pour avoir le clergé systématiquement et officiellement hostile à toute candidature libérale.

"Ce qui ne veut pas toujours dire la défaite, puisque mon ami Geoffrion est aujourd'hui député et sert loyalement votre cause, comme j'ai bien l'intention de la servir moi-même.

"Veuillez agréer, mon cher M. Laurier, les hommages parfois compromettants, je le reconnais, auprès des timorés, de ma plus haute, de ma plus sympathique et de ma plus entière considération."

En d'autres termes, M. Beaugrand dit à M. Laurier : désavouez-moi, si vous voulez, dans le vain espoir de jeter de la poudre aux yeux des curés ; mais comme je vous connais, comme vous êtes mon homme au fond, je n'en continuerai pas moins à vous appuyer.

Quand il y a réellement rupture entre un chef politique et un journaliste, ce n'est pas ainsi que les choses se passent.

M. Laurier voudrait peut-être se débarrasser de M. Beaugrand ; mais celui-ci, sachant de quel bois M. Laurier se chauffe, combat pour lui quand même.

C'est une singulière position pour un chef de parti !

Si M. Laurier est réellement sincère dans sa tentative de mettre M. Beaugrand hors des rangs de son parti, il manque terriblement de poigne. Si la fessée qu'il a donnée au directeur de la *Patrie* n'est pas pour rire elle a, du moins, fait rire celui qui l'a reçue.

Comédie ou faiblesse, c'est un désastre pour M. Laurier. Car le général qui ne peut pas expulser de son armée les soldats qui lui paraissent nuisibles à la cause qu'il défend a manqué sa vocation, assurément.

.

Voici maintenant le désaveu de M. Marchand. Après avoir cité l'entrefilet jugé compromettant, le chef de l'opposition provinciale ajoute :

"Je présume que, dans cet article, vous n'entendez pas parler au nom des libéraux de cette province, mais uniquement définir la position qu'individuellement vous vous proposez d'occuper désormais, comme journaliste.

"Vous ai-je bien compris ?

"Votre tout dévoué,
"F. G. MARCHAND."

M. Beaugrand répond :

"Dont acte. Mais désormais est certainement de trop. C'est comme toujours qu'il fallait dire.

"Mon Dieu, mon cher M. Marchand, seriez-vous assez bon, comme notre ami commun M. Laurier, de vouloir bien nous citer un mot, une date ou même une insinuation qui put faire croire que la *Patrie* ait jamais eu la prétention de poser comme votre organe personnel ou comme l'organe de nos amis de Québec qui ont assisté à la fin et qui ont payé les frais de l'enterrement de première classe du parti national lors de l'écrasement final de M. Mercier le 8 mars 1892.

"Je croyais et je crois encore que la *Patrie* avait affirmé, pas une fois, mais cent fois, qu'elle répudiait l'administration Mercier et surtout l'entourage qui fut la cause directe de toutes les avanies et de toutes les misères de la fin.

"L'*Etendard* et les castors ayant naturellement trahi M. Mercier au moment de la lutte, ce n'est que lorsqu'il fut aux prises avec M. Angers, que la *Patrie* entra dans la bataille, en éclairant d'avant-garde, comme toujours, en faveur de ceux qui l'avaient renié en plein parlement et sur tous les hustings de la province.

"Eh, mon Dieu ! M. Marchand, si vous n'étiez pas un de ceux là, vous laisseriez un peu faire sans mot dire, et je me demande pourquoi vous venez, à la suite de M. Laurier, me parler de la prétention que je pourrais avoir de poser comme truchement de la respectable engeance qui gravitait autour du trésor de Québec.

"Je me permets de vous répondre dans l'espoir que vous me comprendrez et que vous ne sauriez croire pour un instant que je veuille accoler votre nom d'honnête homme à ceux de politiciens sans vergogne qui font de la vie publique ce que vous savez et ce que vous méprisez comme moi.

"Mon Dieu, non ! Je ne suis pas l'organe des hommes de Québec. C'est Pacaud

avec son *Electeur* qui reste ce qu'il a toujours été, franc lutteur dans les mauvais jours, mais dispensateur du pot aux confitures dans les glorieuses époques des paniers de champagne, des tourelles dorées et de tout ce que vous savez.

"Voulez-vous me permettre de vous répéter encore, publiquement, combien je vous admire et je vous estime personnellement et politiquement, tout en plaçant comme correctif l'expression de mon profond mépris pour certains hommes qui se sont égarés dans nos rangs à la suite d'événements que je ne veux pas qualifier.

"La *Patrie* n'est pas, n'a jamais été officiellement l'organe du parti national de Québec pour les raisons que je viens de vous dire, et, s'il existe un homme qui désire que cela soit bien compris, c'est celui qui vous prie d'agréer l'hommage de son estime et de son admiration,

"H. BEAUGRAND."

Nous n'avons que deux petites observations à faire.

1o *L'Etendard* et les castors n'ont point trahi M. Mercier; c'est lui qui, aveuglé, grisé, a cru pouvoir se passer de l'appui des castors, des conservateurs nationaux et des indépendants.

2o Certains libéraux persistent à dire que M. Mercier est tombé victime de son dévouement à la cause catholique et canadienne-française. M. Beaugrand, plus sincère, avoue que la ruine politique de M. Mercier a eu pour cause directe les agissements de son entourage sans vergogne.

Dont acte, comme dit M. Beaugrand.

L'AFFAIRE DE SAINT-GREGOIRE LE-THAUMATURGE

Un ami de notre journal, parfaitement renseigné lui-même, a bien voulu nous communiquer les détails du différend survenu entre les commissaires scolaires de Saint-Gregoire-le-Thaumaturge et certains contribuables protestants, différé que la *Gazette*, de Montréal, n'a pas craint d'assimiler à la persécution légale que subissent les catholiques manitobains!

Après avoir pris communication des documents officiels qui se rapportent à cette affaire, nous pouvons affirmer que non seulement il n'y a aucune parité entre le cas des protestants de Saint-Gregoire-le-Thaumaturge et celui des catholiques manitobains—ce que nous avons déjà démontré dans notre numéro du 26 octobre en acceptant la version même de la *Gazette*—mais qu'en réalité les protestants qui se plaignent n'ont aucun grief réel.

En effet, il est clair comme le jour que si les contribuables protestants de la municipalité scolaire de Saint-Gregoire-le-Thaumaturge sont appelés à payer des taxes pour le soutien d'écoles publiques catholiques, c'est uniquement par leur faute; c'est parce qu'ils n'ont pas voulu se conformer à la loi dont les dispositions protègent efficacement la minorité dans toute municipalité scolaire, quelque infime que soit cette minorité.

La municipalité scolaire de Saint-Gregoire-le-Thaumaturge a été érigée par un arrêté ministériel en date du 8 novembre 1890. L'érection de cette nouvelle municipalité, prise sur les municipalités de Saint-Jean-Baptiste de Montréal, la Côte Saint-Louis, Hochelaga et la Côte Visitation, a été précédée d'avis publiés dans la *Gazette officielle* le 19 et le 26 octobre 1889 et le 11 et le 18 octobre 1890. De plus, dans la *Gazette officielle* du 15 novembre 1890, avis a été donné qu'effectivement cette municipalité avait été érigée.

A part ces avis publics donnés dans la *Gazette officielle*, un autre avis particulier avait été donné, en janvier 1890,

aux commissaires scolaires protestants de Montréal et à ceux de Saint-Louis de Mile End et d'Hochelaga qu'on demandait l'érection de la nouvelle municipalité. Tous les intéressés ont donc été parfaitement avertis.

Si les contribuables protestants de cette nouvelle municipalité ne voulaient pas contribuer au maintien des écoles publiques de Saint-Gregoire-le-Thaumaturge, ils n'avaient qu'une chose à faire, une chose très simple: se déclarer *dissidents*; c'est-à-dire avertir officiellement et par écrit le président de la nouvelle commission scolaire qu'ils n'entendaient pas payer leurs taxes à cette commission. Dès lors, ils avaient le droit, ou de s'organiser en commission scolaire séparée, ou de s'annexer à une municipalité protestante voisine, ou bien encore de s'entendre simplement, sans annexion formelle, avec une commission protestante voisine. La loi pourvoit expressément à tous ces cas, donnant la plus ample protection possible aux minorités.

Il n'est pas nécessaire que les contribuables qui veulent se déclarer dissidents soient nombreux. "Un nombre quelconque" suffit, dit la loi.

En vertu de l'article 1993 un seul chef de famille, ayant des enfants en âge de fréquenter l'école, peut se déclarer *dissident*.

On peut nier à l'Etat le droit d'imposer des taxes scolaires ou de donner ce pouvoir à des commissions. Nous avons toujours soutenu et nous soutenons encore que l'éducation de l'enfance, étant une fonction domestique, doit être laissée à la libre initiative des parents. On n'a jamais pu nous montrer en quoi il est légitime de taxer Paul pour faire instruire les enfants de Pierre. Mais cette doctrine moderne, que l'Etat a le droit de prélever ou de faire prélever des impôts pour les fins scolaires est presque universellement admise aujourd'hui; elle est particulièrement chère aux protestants.

Or, étant admis ce principe, qui nous paraît radicalement faux, nous disons qu'il est impossible de l'appliquer avec plus d'équité naturelle que nous l'appliquons dans la province de Québec, au point de vue des croyances religieuses. Notre loi protège, avec un soin vraiment jaloux, les minorités soit protestantes, soit catholiques, dans les différentes municipalités scolaires. Si tous les contribuables doivent payer taxe scolaire, personne ne doit être contraint à contribuer au maintien d'écoles où ses croyances religieuses pourraient être violentées. Telle est l'idée fondamentale de notre loi scolaire qui, dans la pratique, protège merveilleusement toutes les minorités religieuses.

Pour se protéger, il suffit de se prévaloir de la loi.

Les contribuables protestants de Saint-Gregoire-le-Thaumaturge n'ont pas voulu, pour une raison ou pour une autre, se prévaloir des dispositions de la loi scolaire qui leur offraient une ample protection. Ils n'avaient qu'à faire une déclaration, par écrit, au président de la commission scolaire, pour être à l'abri de toute perception d'impôts destinés au maintien des écoles publiques catholiques. N'ayant jamais fait aucune telle déclaration ils étaient justement censés vouloir verser leurs contributions au fonds scolaire commun. Les commissaires sont donc parfaitement justifiés d'exiger le versement des taxes de ces contri-

buables dans la caisse commune, sans qu'on ait le droit de les accuser d'inaugurer la moindre persécution religieuse. Ils appliquent purement et simplement la loi qui offre, nous la répétons, une ample protection aux minorités qui veulent se donner la peine de se prévaloir de ses dispositions.

Une personne absolument digne de foi nous fait savoir que les commissaires scolaires protestants de Verdun, près de Montréal, reçoivent annuellement environ \$300 de taxes scolaires d'une seule corporation religieuse catholique, parce que les catholiques de l'endroit, comme les protestants de Saint-Gregoire, ont négligé de se former en corporation scolaire dissidente. Personne ne songe à accuser les commissaires protestants de Verdun de s'emparer injustement de l'argent des catholiques, pour la bonne raison que ceux-ci ne veulent pas employer, pour se protéger, le seul moyen que leur donne la loi.

Les commissaires de Verdun appliquent tout simplement la loi, comme les commissaires de Saint-Gregoire sont obligés de l'appliquer.

Les protestants de Saint-Gregoire-le-Thaumaturge demandent au gouvernement provincial de déclarer que cette municipalité "a été érigée pour la majorité religieuse seulement." Cela aurait pour résultat de décréter que les rôles de cotisation faits et publiés régulièrement et légalement depuis 1891 sont tous radicalement nuls et devront être recommencés sur une autre base.

Ces rôles de cotisation sont pourtant parfaitement légaux, ayant été faits conformément à toutes les dispositions de la loi. Le lieutenant-gouverneur en conseil a-t-il le pouvoir de les frapper de nullité? Nous ne pouvons le croire.

Il nous semble donc manifeste que les contribuables protestants de Saint-Gregoire-le-Thaumaturge s'étant mis, par leur propre faute, par leur mépris de la loi du pays, dans la position où ils se trouvent, le gouvernement n'a qu'une chose à leur dire: Payez à la commission les taxes que vous lui devez légalement; puis, si vous ne voulez pas lui en payer à l'avenir, prenez le moyen que la loi vous offre de vous soustraire à cette obligation, en vous déclarant régulièrement *dissidents*.

Notre loi scolaire est aussi juste qu'une telle loi peut l'être. Que messieurs les protestants s'y conforment.

Anniversaire de la mort de M. Mercier

Le 30 octobre était le premier anniversaire de la mort de M. Mercier.

Il y a eu, le 29, un service solennel à l'église des RR. PP. Jésuites, à Montréal. Une foule considérable d'amis et de parents de l'ancien premier ministre y assistait. C'est le R. P. Desjardins, assisté de diacre et de sous-diacre, qui a chanté le service. L'église avait été décorée avec goût par les RR. PP. du collège.

Le jour de la Toussaint les amis et admirateurs de l'ancien chef libéral se sont rendus en procession au cimetière de la Côte des Neiges et ont déposé sur le cercueil de leur ami de nombreuses couronnes. Le curé de Notre-Dame a récité des prières pour le repos de l'âme du défunt et la nombreuse assistance a entonné le *Libera*. Il n'y a pas eu de discours. Tout cela est digne et fort convenable.

Il est fâcheux que certain journal ait profité de cette occasion pour déverser l'injure sur ses adversaires politiques, et se livrer à des récriminations qui n'avaient rien d'édifiant.

Certains politiciens voudraient se battre sur le tombeau de M. Mercier. C'est inconvenant. Laissons ce chef politique dormir en paix et contentons-nous de prier pour le repos de son âme. Ce n'est pas encore le temps de juger son œuvre.

Legislature provinciale

Son Honneur le lieutenant-gouverneur a ouvert la session annuelle de la législature provinciale de Québec le 30 octobre dernier.

Le discours du trône peut se résumer ainsi:

Pour empêcher l'encombrement dans le marché du fromage, le gouvernement a favorisé la production du beurre en accordant des peines pour le fonctionnement des beurrieres en hiver. Le gouvernement s'est aussi appliqué à rétablir en Angleterre la réputation de nos beurres compromise par des exportations faites dans de mauvaises conditions. Les résultats sont satisfaisants; l'exportation du beurre, qui périlait en 1894, a repris vigueur. Le chiffre total de l'industrie laitière qui ne s'élevait pas à trois millions de piastres en 1890 a dépassé sept millions en 1894.

Si les dépôts faits dans les banques et les caisses d'épargne par les particuliers sont un critérium de prospérité nous avons le droit de dire que notre province marche à la tête de la confédération sous ce rapport.

Le gouvernement constate avec satisfaction que grâce à la prospérité croissante de l'agriculture la colonisation de nos terres incultes mais fertiles dans la vallée de la Matapédia, au Lac Saint-Jean et au Nord de Montréal a pris un élan marqué.

Le gouvernement promet d'abolir les taxes sur les manufactures et le commerce et sur certaines professions.

Il y aura modification des lois régissant la vente des spiritueux.

La commission chargée de la codification des lois de la procédure civile a terminé ses travaux.

Les chambres seront invitées à étudier des modifications à la loi électorale et à celle des élections contestées.

L'adresse en réponse au discours du trône a été adoptée sans discussion, chose inouïe dans les annales de notre législature.

Jusqu'ici rien d'important à signaler dans les travaux de nos législateurs. La session commence dans un calme plat. Aurons-nous une tempête avant la fin?

Le *Monde*, de Montréal, numéro du 29 octobre, déclare que dans le dernier discours qu'il a prononcé dans la province d'Ontario, M. Laurier a dit que "l'ambition de sa vie est de former une nation". Quelle langue parlera cette nation que M. Laurier se propose de former? On ne le dit pas. Pour nous, nous préférons travailler, dans la mesure de nos forces, non pas à former une nation, ce qu'aucun homme ne peut faire, mais à conserver une petite nation que la divine Providence a formée: la nation Canadienne-française. Chacun a son idéal.

L'union des Eglises en Angleterre

(De l'Univers)

La question de l'Union des Eglises soulevée par la lettre de Léon XIII occupe et passionne même vivement les esprits en Angleterre. Pendant qu'un congrès de l'Eglise établie, réuni à Norwich, discute cette question, les Baptistes, assemblés à Portsmouth, en font le sujet principal de leurs études. Le président l'a signalée à l'attention de tous dès la première séance. Voici l'analyse que le *Times* nous donne de son discours :

" Un des problèmes les plus importants qui puissent attirer aujourd'hui l'attention des esprits chrétiens, c'est celui de l'union chrétiennes entre des hommes qui se glorifient de professer les principes et les doctrines de la réforme et ceux dont les yeux sont tournés vers Rome. Que des liens plus étroits s'établissent entre eux est un événement qui, pour le moment, peut à peine être rangé parmi les choses possibles..."

" La réunion, dit le *Times*, a de nouveau occupé l'attention dans la séance du soir. Le vice-président, le révérend Tyms, a proposé l'adoption d'une adresse au peuple anglais, relativement à la lettre du Pape sur la réunion chrétienne. Cette adresse déclare que les Baptistes sont de tout cœur avec le Pape pour demander à Dieu que tous ceux qui sont unis dans la foi puissent promptement l'être aussi par les liens d'un mutuel amour. Mais la réunion à l'Eglise de Rome est impossible à cause du maintien de croyances qu'ils estiment subversives des premiers principes du Christ. Ils s'unissent à l'archevêque de Cantorbéry pour protester contre l'esprit étroit et schismatique de la lettre du Pape qui lui fait ignorer l'existence d'une Eglise quelconque en dehors de la communion romaine."

La proposition n'a point été adoptée. Après une longue et vive discussion, l'assemblée s'est rangée à l'avis d'une lettre ouverte au Pape dont les termes seraient déterminés par une commission spéciale.

Ce que nous voulons signaler, et ce qu'il importe de remarquer, la chose étant très remarquable, c'est le mouvement, disons le mot, c'est l'agitation que la lettre du Pape produit en Angleterre. Parce qu'elle n'a point tout d'abord causé un grand émoi, plusieurs ont cru qu'elle allait passer inaperçue. Ceux-là ne connaissent pas le peuple anglais. Chez ce peuple, les émotions ressemblent aux flots de l'Océan qui l'environne : elles sont lentes à se soulever.

Au-dessus de ces flots de pensée qui s'agitent en sens divers comme au-dessus de ceux de l'océan brille une étoile. La bienheureuse Dame, *Our Blessed Lady*, que l'Angleterre catholique se plaisait autrefois à invoquer sous le nom d'*Etoile de la mer*, n'a point cessé de la regarder avec amour. Pendant que des centaines de congressistes protestants discutent et se révoltent à la pensée de revenir au culte de l'Auguste Mère de Dieu, des millions de catholiques,

en récitant leur Rosaire, la prient pour eux. Pendant que de nobles et religieuses âmes aveuglées par l'erreur, entendent l'appel du Vicaire de Jésus-Christ sans le comprendre et répondent : Non ! — du haut du ciel Celle qui détruit toutes les hérésies et dont l'Angleterre a été proclamée et demeure la *Dot*, dit : Oui.

P. R.

UNE ALLOCUTION EPISCOPALE

Nous empruntons à la *Semaine religieuse* de Périgueux le texte d'une allocution prononcée dernièrement par le doyen des évêques français, Mgr Dabert, à la consécration d'une chapelle située à Sainte-Marie de la Coquille.

Élégance de forme et sûreté de doctrine se trouvent réunis dans ce petit discours sur l'éducation.

Exultabit solitudo et florebit quasi liliū.
La solitudo exultera et fleurira comme le lis.
Is XXXV, 1.

Le plus sublime des prophètes, Isaïe, en est aussi parfois le plus gracieux.

Quand son regard, perçant les siècles antérieurs au christianisme, se porte sur les transformations que la grâce de Jésus-Christ accomplira au sein de son Eglise, rien n'égale le charme des images sous lesquelles sa parole sait les peindre.

Tel est tout particulièrement le trait que nous avons choisi comme épigraphe à ces quelques lignes. Il nous paraît s'adapter merveilleusement, pour la forme comme pour le fond, aux œuvres destinées à s'abriter sous le toit de cet important établissement. (1)

Soit donc tout d'abord, en effet, ce coin de terre où nous sommes réunis. Est-ce qu'il ne nous offre pas, même à la lettre, l'aspect d'une solitude, d'un site agréable, sous ce soleil d'été, par la verdure de ses prairies, la fraîcheur de ses ombrages, la limpidité de ses eaux ; mais d'un site où a régné jusqu'ici un calme, un silence qu'aucun bruit de vie sociale jamais ne pénétra ?

Et bien, voici que cette solitude va maintenant, selon le mot et dans le sens même du prophète, fleurir comme le lis.

— Le lis, la plus belle parure de nos parterres si la rose n'existait pas : quelle aimable et fraîche image pour représenter cet épanouissement intellectuel et moral dont, par l'éducation chrétienne, va s'embellir cette solitude !

Mais entrons dans quelques détails pour mieux saisir les rapports du symbole à la réalité.

La vie végétale, comme toute vie ici-bas, a ses exigences et aussi ses délicatesses. Le lis aime de préférence un sol léger, une terre meuble, facilement perméable aux sucs nourriciers qu'il doit s'assimiler. Sous la douce chaleur du printemps, il germe et perce le sol. L'horticulteur saura lui ménager la rosée, l'ombre et la lumière ; il saura le préserver

(1) A côté de la chapelle se trouvent des bâtiments destinés à une école, un pensionnat et un ouvroir dirigés par les religieuses du Sauveur.

de tout contact, de toute influence nuisible. Quand, enfin, la plante aura acquis sa complète croissance, vous contemplez avec admiration la svelte hauteur de sa tige, le blanc velours de sa fleur, l'opulence de son parfum.

Tel est le symbole. Allons maintenant à la réalité, à cette floraison tout autrement admirable que la bonne éducation produit dans les facultés de l'enfant, qu'elles se rapportent à la connaissance du vrai, ou à la pratique du bien.

L'âme humaine, elle aussi, est une terre meuble, en ce premier âge surtout où elle prend par degrés conscience d'elle-même.

L'âme de l'enfant est ouverte à toutes les impressions venues du dehors par tous les sens : une première culture, toute maternelle, doit les lui ménager avec soin.

L'âme de l'enfant possède, à l'état de semences innées, des dispositions, des aptitudes, des facultés, dont les unes sont viles et basses, dont les autres sont nobles et généreuses ! L'éducation a la fonction d'empêcher les premières de croître et de favoriser le développement des secondes, de les porter, selon leur nature, à la connaissance du vrai et à la pratique du bien. Non, cependant, ce qui est aujourd'hui trop généralement méconnu, qu'elles doivent leur accorder la même estime : bien sentir et bien faire vaut mieux que bien savoir et bien dire ; mais elle leur doit une égale application.

Or les procédés de culture varient nécessairement comme les facultés elles-mêmes. D'une part, la formation intellectuelle qui, à l'aide de leçons et d'exercices gradués, communique les premiers éléments de la connaissance, peuple la mémoire de souvenirs nécessaires ou utiles à la pratique de la vie, dirige enfin l'imagination vers ce qui est honnête, louable et vertueux.

D'une autre part, la formation morale qui s'obtient par les bons exemples et les salutaires conseils en vue de réprimer les écarts de la sensibilité, d'asseoir le caractère sur de bonnes habitudes, et, en ce qui est de la volonté, moins de lui imposer le bien que de lui persuader de le vouloir et de le faire.

Mais que peut être cette formation intellectuelle et morale, morale principalement, si elle n'est pas chrétienne, si la religion ne la soutient pas, ne l'informe pas, ne la pénètre pas du commencement à la fin ? " L'homme, nous dit la sainte Ecriture, est incliné au mal dès son enfance (2), "

Eh bien, où trouvera-t-on le frein nécessaire à la répression de ces penchants, sinon dans le catéchisme, dans la prière, dans les exercices religieux ?

N'insistons pas ; je remarque seulement que l'école qu'on appelle neutre, mais qui ne l'est jamais par cette simple raison qu'elle ne le peut-être, funeste à l'enfant, l'est encore au maître lui-même. Elle lui est funeste en ce qu'elle dénature sa fonction.

Consultez le simple bon sens : il vous répondra que l'éducation scolaire ne doit être qu'une extension,

(2) Gen. VI, 21.

qu'un prolongement de l'éducation familiale. Mais de là, une conséquence qui s'impose. C'est qu'il doit y avoir dans le cœur de l'instituteur quelque chose, une part du dévouement paternel et dans le cœur de l'institutrice une part de la tendresse maternelle. Or, il est bien évident que ce que le foyer tient de la nature, l'école ne peut l'attendre que de la religion.

Ainsi l'ont entendu tous les vrais sages en pédagogie. " L'éducation de l'enfance, a dit Rollin, doit être " une maîtresse douce et insinuante, " ennemie de la violence et de la contrainte " ; et Jourdain : " Toute " bonne éducation procède de l'a- " mour ; " et Mme de Rémusat, et d'autres encore : " L'éducation exige " une bonté que rien n'irrite, ni ne " lasse ; elle ne réussit que par deux " moyens, la patience et la douceur."

Telle sera, Mesdames et généreuses bienfaitrices, l'éducation qui sera donnée sur ce sol privilégié. J'en vois, j'en salue respectueusement la douce personnification dans cette pieuse phalange des religieuses du Sauveur accourues à votre appel. Nulle autre famille religieuse ne pouvait répondre avec plus d'intelligence et de dévouement aux vues de votre charité envers les jeunes filles de la contrée. L'asile, l'école, le pensionnat, l'ouvroir, se partageront, sans jamais l'affaiblir, leur maternelle sollicitude. Je ne réponds pas cependant qu'elles ne se laissent aller parfois à quelque préférence de cœur ; c'est que, dans leur petit peuple, il y aura des pauvres et des orphelins.

Nos chères sœurs s'appliqueront à la culture intellectuelle de leurs enfants. L'on connaît, à cet égard, les critiques longtemps dirigées contre nos communautés enseignantes. Leurs persévérants succès dans les épreuves publiques ont fini par imposer silence aux détracteurs. Ici, comme partout ailleurs, nos pieuses maîtresses connaissent exactement l'enseignement scolaire, tel qu'il est compris aujourd'hui. Laissez-les faire ! Bientôt les succès de leurs élèves montreront aux plus incrédules leurs aptitudes à enseigner.

Mais ce qui occupera par dessus tout leur sollicitude, c'est la culture morale, je veux dire l'éducation chrétienne. Le malheur de ce temps est qu'elles ne rencontrent sur ce point aucune rivalité.

Sachant bien que la première éducation commence par les yeux, leur premier soin sera d'orner toutes les parties de cet établissement d'images de Notre-Seigneur ; de la Vierge Marie et des Saints. Puis, par le catéchisme, les bonnes lectures, les prières, par tous les exercices de piété, ménagés suivant l'âge, mais répétés chaque jour, elles les formeront aux habitudes d'une vie solidement chrétienne. Et enfin, à l'aide d'une vigilance de chaque heure sur leur langage, leur attitude, elles leur apprendront à se tenir toujours, au dehors, dans les limites de la réserve et de la modestie.

Mais, en consacrant ainsi toutes les forces vives de leur sollicitude à la formation chrétienne de l'enfance, les pieuses maîtresses n'auront garde d'oublier que le succès de leurs labours doit venir de plus haut que

cette terre. Parlant, en effet, de son apostolat à ses chrétiens de Corinthe, saint Paul leur disait : *Moi, j'ai planté, Apollon a arrosé ; mais Dieu seul a donné la croissance* (3).

C'est aussi en vue de cette loi providentielle, mesdames et généreuses bienfaitrices, que vous avez doté votre établissement de ce sanctuaire, dont le premier dessein, si tendrement cher à vos cœurs par le souvenir qui s'y rattache, a été splendidement traduit par un artiste dont les travaux ont épuisé la louange.

Ce beau sanctuaire, nous l'avons en le consacrant, rendu plus digne de l'Hôte divin qui daignera l'habiter. L'Eglise aime à le nommer son Emmanuel, Dieu avec nous. Ici, à raison de son voisinage, l'Emmanuel sera aimé avec une particulière tendresse. On le visitera chaque jour, et de son tabernacle jaillira sans cesse pour la croissance de l'œuvre, sous les continuelles sollicitations de la prière, une source de vie et de fécondité.

En la fête de Notre-Dame de la Merci, 24 septembre 1895.

(3) Cor. III, 6.

APRES LE 20 SEPTEMBRE

Nous devons des remerciements aux Italianissimes, et nous attendons nous acquitter envers eux, disent les *Annales catholiques*, de Paris.

C'est, en effet, à leurs macaroniques fanfaronades que nous sommes redevables, en grande partie, de la splendide affirmation des droits du Pape, dont le 20 septembre a vu d'un bout à l'autre du monde, le magnifique spectacle.

Au lieu de laisser en silence cette date qui rappelait leurs trahisons, ils ont voulu, à l'instigation des Loges Maçonniques, renouveler en quelque sorte leur sacrilège attentat en célébrant l'anniversaire de leur victoire volée, comme la ruine définitive du Pouvoir Temporel des Papes. Ils n'ont réussi qu'à mettre sur le pavé leur propre ignominie et à faire éclater aux yeux du monde leur faiblesse et leur isolement.

A la nouvelle des fêtes préparées par l'Italie officielle avec la signification odieuse qu'on leur voulait donner, les peuples catholiques se sont émus. A l'Est et à l'Ouest, au nord comme au Sud, des foules se sont levées, où tous les rangs étaient confondus, et ont crié aux usurpateurs : *Non prevalebunt !*

Grâce, pourrait-on dire, aux Italiens eux-mêmes, le 20 septembre 1895 aura été l'occasion d'une des plus éclatantes manifestations dont la Papauté ait été l'objet depuis longtemps. De France et d'Allemagne, d'Autriche et d'Espagne, de Portugal, de Suisse, d'Angleterre, d'Amérique, d'Afrique et d'Asie, de partout en un mot sont venues des protestations indignées dont l'immense clameur a couvert les maigres vivats des bandes stipendiées réunies à Rome pour les fêtes officielles.

Il y a eu plus.

Jamais, dit le *Courrier de Bruxelles*, depuis 1870, l'Italie n'a pu obtenir de la diplomatie internationale le moindre acte de reconnaissance qu'elle pût invoquer comme une légiti-

mation du fait accompli. Sans doute, les puissances n'ont pas encore eu le courage de prendre en mains la question romaine et de lui donner la seule solution qu'elle comporte ; du moins n'ont-elles pas voulu la laisser prescrire.

Les Italiens s'étaient flattés que les fêtes " pacifiques " du vingt-cinquième anniversaire de la prise de Rome leur fourniraient enfin le moyen de surprendre un acte de courtoisie dont ils pourraient se vanter comme d'une adhésion : espoir déçu. La diplomatie internationale s'est abstenue avec une froideur marquée des fêtes romaines. Tandis que pour achever le contraste, tous les ambassadeurs accrédités près le Saint-Siège, se trouvaient, le 20 septembre, groupés autour du Saint-Père, les ambassadeurs accrédités au Quirinal étaient absents de Rome et s'abstenaient de faire pavoiser leurs résidences. Il semble que différents cabinets se soient concertés, car de Paris, de Berlin, de Vienne et de Saint-Petersbourg, les mêmes instructions ont été données. On a remarqué, notamment, l'abstention des puissances alliées de l'Italie.

Il se fait donc que ces fêtes du 20 septembre sont pour l'Italie officielle une véritable mortification. La diplomatie internationale lui répète implicitement ce que disait Bismark en 1882 :

"La question romaine est plus que jamais ouverte. L'Italie oublie sous quelle condition elle a réalisé son existence nationale. Elle oublie qu'elle le doit à la tolérance de l'Europe, laquelle, en souffrant l'unification de Rome, n'a voulu faire qu'une expérience qui menace d'être désavouée."

REVUE DE LA LIBRAIRIE

GRAPHOLOGIE PRATIQUE, par G. de Beauchamp, 1 vol. in-12. Prix : 3 fr., franco ; 3 fr. 50. [H. Gauthier, 55, quai des Grands-Augustins, Paris.]

Notre temps désire tout connaître et tout expliquer. De ce sentiment est née, outre d'autres sciences plus ou moins conjecturales, la graphologie dont bien des personnes s'occupent actuellement.

Vous recevez une lettre touchant un objet quelconque ; vous désirez être édifié sur votre correspondant, savoir s'il est bien franc, ou simplement de quelle humeur il était, gai ou triste, quand il vous a écrit. La graphologie prétend vous révéler tout cela. Alors, vous reprenez la lettre, vous considérez l'aspect général résultant de la structure des lignes droites, montantes ou descendantes, puis la structure des mots droits ou couchés, soit à droite, soit à gauche, puis la forme des boucles, des finales, les barres des *t*, etc., et si vous jugez bien, et si vous interprétez sainement le tout, vous devez apprendre ce que vous voulez connaître.

Si l'on n'est pas porté à attacher aux conclusions ainsi obtenues plus d'importance qu'il ne faut, on peut essayer de faire un peu de graphologie applicable ; c'est un exercice pour les heures de loisir.

Or, on aura pour cela un bon guide dans la *Graphologie pratique* que vient de publier M. Georges de Beau-

champ.

Il a divisé son livre en trois parties.

1. — Observations générales qui doivent être faites à propos de chaque autographe, caractères psychologiques de l'écriture.

2. — Signification de chaque lettre et de chaque trait.

3. — Etude des facultés morales et intellectuelles des goûts et des aptitudes d'après la forme de l'écriture.

L'ouvrage de M. de Beauchamp est très clair ; il donne des notions nettes, faciles à suivre et à retenir, et si l'on ne devient pas graphologue, au moins aura-t-on passé, d'une manière inoffensive, un moment agréable. Que de lectures et d'études dont on ne pourrait pas dire autant !

Nouvelle Guérison

Obtenu par l'intercession de la Révérende Mère Gamelin

(De la *Semaine religieuse*, de Montréal)

Au mois de décembre 1890, je commençai à ressentir de violents maux de tête, de très vives douleurs dans les talons et le long de la colonne vertébrale, avec rigidité des muscles du cou, du dos et des jambes. Je vis le médecin qui, après examen, déclara que j'étais atteinte d'une inflammation de la moëlle épinière.

En mai 1891, je dus prendre le lit et suivre un traitement énergique dont le résultat fut de me rendre capable de me traîner péniblement en m'appuyant sur des béquilles.

Le 18 mars 1892, l'on me fit adopter des chaussures ayant des talons de trois pouces d'épaisseur. Mais ces talons ne servaient qu'à me tenir en équilibre et à m'empêcher de tomber en arrière. C'est alors que le médecin déclara que la maladie était sans remède et que je devais me résigner à demeurer infirme.

Quelle sombre perspective !... A 23 ans, se voir réduite à l'inaction, aux ennuis d'une vie longue peut-être, morne et monotone entre les quatre murs de l'infirmerie.

Pour éloigner ces sombres pensées et ranimer quelque espoir de guérison, mes Supérieures m'envoyèrent dans une mission de la campagne, me faisant espérer que le bon air raviverait mes forces. Je fus envoyé à la mission de Mascouche, mais ce changement n'améliora pas du tout mon état. Mes souffrances étaient parfois si grandes que le médecin de l'endroit dut me prescrire souvent des cantharides pour me soulager.

En septembre 1895, j'eus une forte inspiration de solliciter ma guérison par l'entremise de notre vénérée Mère Gamelin. Notre Mère Générale en m'encourageant à le faire, me remit une relique de la chère Mère Fondatrice.—C'était une petite croix faite avec des filaments de sa ceinture.—Le 15 septembre, je commençai donc une neuvaine avec le personnel de la mission de Mascouche, pour la terminer le 23, quarante-quatrième anniversaire de la mort de Mère Gamelin. Dès lors je me sentis animée d'une confiance si grande que ma guérison me parut assurée. " Mère Gamelin, m'écriai-je bien souvent dans la journée, vous si remplie de compassion pour les plus misé-

bles, ayez pitié de moi, guérissez-moi.—Mon Dieu glorifiez votre servante."

Le lundi, 23 septembre, dernier jour de ma neuvaine, je fis la sainte communion et pour commémorer la dévotion spéciale de notre chère Mère Fondatrice à Notre-Dame des Sept Douleurs, sept Sœurs et sept élèves communièrent à mon intention.

Après la communion, je me retirai à la sacristie, afin de donner libre cours aux sentiments qui m'animaient et de ne pas troubler l'assistance. J'ôtai mes chaussures et en fis hommage à Mère Gamelin en lui disant : " Bonne Mère, prenez mes souliers comme cadeau de fête. Vous ne pouvez me refuser, puisqu'un présent ne se refuse pas. " Après cette offrande, je terminai ma neuvaine, répétant alternativement. " Mon Dieu je ne mérite pas un miracle—Bonne Mère Gamelin pourriez-vous ne pas m'exaucer ? "

J'étais si anxieuse de ma guérison que j'essayai de me lever au Sanctus, mais mes talons refusèrent de me porter et je dus me rasseoir. " C'est vrai, bonne Mère, murmurai-je en soupirant, j'ai devancé l'heure ; car je vous ai demandé de me guérir à l'élévation. " Au moment de l'élévation, je sentis une pression si forte à l'occiput que je faillis tomber. " Bonne Mère, m'écriai-je émue et tremblante, vous me guérissez : Merci ! " A cet instant, une transformation subite se fit sentir dans tout mon être. Plus de souffrances, plus de raideur, mais un bien-être que je ne puis définir.

Je me mis à genoux — ce que je n'avais pu faire depuis mai 1892— puis je me levai et m'appuyai sans difficulté sur les talons ; en un mot j'étais guérie...

La messe terminée, je fis appeler ma Supérieure. En la voyant je me jetai à genoux et lui dit : " Ma Sœur je suis guérie ". Incontinent, l'on m'apporta des chaussures ordinaires et je me mis à marcher comme autrefois, au grand étonnement des Sœurs et des élèves qui avaient tant de fois soutenu et aidé mes pas. Depuis ce jour, je marche bien et toute trace de la maladie a disparu.

Sr MARCIENNE, S. C. S. P.
Providence, Maison Mère,
Montréal, 21 octobre, 1895.

St-Henri de Mascouche,
23 septembre 1895.

Je soussigné, certifie que Sœur Marcienne, religieuse des Sœurs de Charité de la Providence, atteinte d'une inflammation de la moëlle épinière, dans la partie cervicale, ne pouvait être guérie que par miracle, les remèdes ne pouvant être d'aucun effet dans l'état où elle se trouvait.

Après une neuvaine faite à la Mère Gamelin, au saint sacrifice de la Messe, au moment de l'élévation, elle se sentit subitement guérie et put se mettre à genoux et marcher comme tout le monde, ce qu'elle n'avait pu faire depuis près de cinq ans.

Jos. RENAUD, Dr.

Je, Jacques Augustin Leblanc, Médecin, pratiquant à Montréal, certifie avoir traité Sr Marcienne, religieuse de la Communauté des Sœurs de la

Providence, pour ataxie locomotrice, pendant plusieurs années depuis 1890.

Malgré tous les soins, la maladie ne put être vaincue. Une légère amélioration lui permit de marcher difficilement avec l'aide d'une chausure spéciale. Depuis l'époque susdite, la maladie est toujours restée dans le même état. Je considérais la maladie incurable, lorsque, le 23 septembre dernier, Sr Marcienne fut soudainement et complètement guérie au moment de la Communion qu'elle faisait pour terminer une neuvaine à "Mère Gamelin" pour obtenir sa guérison.

Quelques heures après, j'étais appelé pour constater cette guérison que je n'hésite pas à appeler miraculeuse.

J. A. LEBLANC, M. D.

Montréal, 22 octobre, 1895.

L'incident Laval

Dans notre avant-dernier numéro nous avons dit ce que nous pensions de l'incident regrettable qui s'est produit, à Montréal, lors de l'inauguration de l'édifice de l'Université Laval. Des personnes fort compétentes ont bien voulu nous faire savoir que nous avions donné la note juste. Cela nous suffit. M. l'abbé Proulx, ancien vice-recteur de l'Université Laval, nous a adressé la communication suivante en réponse à notre article où, si son nom est mentionné, il n'est pas mis en accusation. N'ayant pas attaqué M. l'abbé Proulx, nous ne nous croyons pas obligé en justice à publier sa lettre. Nous allons cependant la mettre sous les yeux de nos lecteurs en la faisant suivre de quelques courtes observations. Puis la discussion de cet incident sera close dans les colonnes de la *Vérité*.

Voici la lettre de M. l'abbé Proulx :

St Lin des Laurentides,
28 octobre 1895.

Monsieur J. P. Tardivel, Directeur-Propriétaire du journal la *Vérité*,
Monsieur le Directeur,

Comme mon nom paraît deux fois dans un article intitulé "Incident Regrettable", que vous publiez dans votre numéro du 26 du courant, et comme je prends volontiers ma large part dans le blâme que vous donnez à l'Administration de l'Université Laval à Montréal, vous ne refuserez pas, j'en suis certain, de soumettre à vos lecteurs dans les colonnes de votre estimable journal les considérations suivantes.

1o. Le premier dignitaire de l'Université à Montréal, c'est le Vice-Chancelier Apostolique, Sa Grandeur Mgr Edouard Charles Fabre, Archevêque de Montréal; or le Vice-Chancelier présidait la séance inaugurale du 8 octobre, non le Vice-Recteur; c'est du Vice-Chancelier, centre de dignité, d'autorité et de distinction, que rayonnaient par toute la salle les places d'honneur.

2o. Mgr le Recteur avait droit à la première place après le Vice-Chancelier, personne ne conteste ce point; or, cette place, il l'avait, s'il eut voulu l'occuper; c'était la première, qu'elle fût au haut ou au bas de l'estrade.

3o. Votre article avance que le Vice-Chancelier aurait dû présider sur l'estrade; il l'aurait pu, sans doute, par exception; mais qu'il l'eût dû, je serais

curieux de voir la règle qui crée une pareille obligation.

4o. Lorsque tout était dans l'ordre, lorsque cet ordre n'avait rien que d'honorable pour sa *qualité de Recteur*, Mgr Laflamme devait-il exiger, à la dernière heure, que l'on changeât une disposition de programme depuis longtemps arrêtée et publiquement connue à Montréal? Au pis aller, supposé qu'il eût cru avoir des raisons de se plaindre, un autre, dans ces circonstances, aurait préféré peut-être prendre sa place, et protester ensuite, devant qui de droit, au lieu de faire un éclat par toute la province.

5o. Est-ce que, à l'Université Laval, dans les diverses Facultés, le Doyen ne préside-t-il pas sa Faculté, même en présence du Recteur? et le Recteur, pour cela, n'en perd rien de sa *qualité*?

6o. Par parité, à l'Université Laval à Montréal, qui est "un autre siège de la même Université" (Constitution Jamdudum) le *Pro-Rector* (expression même de la Constitution) doit y présider les Facultés réunies dont il a la direction, quand même le Recteur serait présent. Sans cela, il cesserait d'être *Pro-Rector*; il ne serait plus qu'un simple remplaçant, dont la fonction n'aurait sa raison d'être que pendant l'absence du Recteur.

7o. Votre article dit: "L'Université de Montréal est tellement une Succursale de Laval que le nouveau Vice-Recteur, M. le chanoine Racicot, qui vient de succéder à l'ancien Vice-Recteur, M. Proulx, démissionnaire, a été nommé, sur proposition du Vice-Chancelier, par le conseil universitaire à Québec."

Il y a là une erreur et une réticence. Erreur: le Vice-Recteur n'a pas été *proposé*, mais bien *désigné et présenté*, non par le Vice-Chancelier seulement, mais par tous les Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal. Réticence: la phrase plus haut citée ne dit pas que le conseil universitaire ne peut point refuser ses lettres de nomination au candidat proposé, si les Evêques de la Province de Montréal y tiennent. Voici en propres termes la disposition de la Constitution Jamdudum: "Son Vice-Recteur (du siège montréalais de l'université Laval) sera désigné par les Evêques de la Province de Montréal, qui le présenteront au conseil universitaire; et celui-ci ne pourra le refuser que pour des raisons approuvées par les mêmes Evêques."

8o. Je ne dirai rien des diverses propositions de cet article qui ne se rapportent qu'indirectement au point en question, telles que la situation faite à la ville de Montréal, — la séparation complète de Montréal et de Québec pour les fins universitaires, — que ce changement est aussi vivement désiré à Québec qu'à Montréal, etc; etc"; mais je ne puis passer sous silence le dernier avancé, à savoir que la *discipline paraît faire défaut chez les Etudiants à Montréal*.

D'abord celui qui fait un tel avancé n'ose pas se dire certain, *il paraît*, dit-il; eh! bien, il me paraît, à moi, qu'on ne devrait lancer dans le public de pareilles accusations ou insinuations que sur une certitude entière et complète. Certainement les Etudiants à Montréal ne sont pas tous des anges, tous n'ont pas des ailes. Mais je ne crains pas d'affirmer hautement que dans aucune ville, soit en Amérique, soit en Europe, nulle part on rencontrera une réunion de 450 à 500 jeunes gens, qui soient mieux élevés, plus polis, plus gentils hommes, plus

chrétiens. Il est malheureux, il est regrettable que l'on vienne, à la légère, en face du pays et de l'étranger, jeter du louche sur un élément aussi important de notre société, la fleur de nos collègues, l'espérance de notre avenir national, la pépinière féconde d'où doivent sortir les conducteurs et les gloires de notre peuple.

Avec mes remerciements, veuillez accepter, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

J. B. PROULX ptre.

Nous allons, pour plus de clarté, répondre paragraphe par paragraphe à la lettre ci-dessus.

1o "Présider. Occuper la première place dans une assemblée, avoir droit d'y maintenir l'ordre, d'y donner la parole, de recueillir les voix, et de prononcer les décisions qu'elle rend" — Définition du *Dictionnaire des dictionnaires*. Mgr Fabre, placé au bas de l'estrade, avait sans doute la place d'honneur parmi les invités, mais il ne *présidait* pas la séance, puisque c'était M. l'abbé Proulx, et non lui, qui *donnait la parole*, etc.

2o L'acceptation par le vice-chancelier d'une place autre que celle qu'il aurait dû avoir n'imposait pas au recteur l'obligation de laisser mettre de côté les règles de la préséance.

3o Etant "le premier dignitaire de l'Université à Montréal", la place du vice-chancelier était, en vertu de la loi des convenances, à la tête du corps universitaire, sur l'estrade, et non pas au bas de l'estrade, à la tête des invités.

4o Il y a dans le quatrième paragraphe de la lettre de M. Proulx une "pétition de principe". Notre contradicteur prend pour admis le point contesté, savoir que "tout était dans l'ordre". Si "tout n'était pas dans l'ordre", Mgr Laflamme n'avait-il pas le droit de protester?

D'ailleurs, il ne s'agissait pas de "changer le programme", mais de placer les personnes selon les règles de la préséance, ce qui aurait pu très bien se faire "à la dernière heure."

C'est une figure de rhétorique de dire que "la disposition de programme" dont il s'agit "était publiquement connue à Montréal". Nous tenons d'excellente source que cette "disposition" n'était connue que d'un très petit nombre.

Quand un personnage officiel est convaincu que, dans une fonction publique on lui assigne une place autre que celle qu'il a le droit d'occuper, il n'a qu'une chose à faire, s'il veut être logique: ne pas l'accepter. L'accepter, puis se plaindre, serait un enfantillage.

Ce n'est pas Mgr Laflamme qui a fait l'éclat dans cette circonstance. Ce sont les journaux et les correspondants de journaux.

5o Sans doute, le doyen d'une faculté préside cette faculté, même en présence du recteur; de même qu'une commission de la chambre est présidée par son président, même en présence de l'orateur. Dans l'espèce, il ne s'agit pas d'une faculté, mais de l'Université Laval siégeant à Montréal.

6o M. l'abbé Proulx assimile l'Université Laval siégeant à Montréal à une simple faculté. L'Université Laval est une seule et même institution, ayant deux sièges, l'un, le principal, à Québec, l'autre, à Montréal. Il est manifeste que dans une séance universitaire, soit à Québec soit à Montréal, le recteur doit

avoir le pas sur le vice-recteur.

Nous avouons ne rien comprendre à la distinction que M. Proulx veut établir entre *Pro-Rector* et *remplaçant*. Un pro-recteur ou vice-recteur est certainement un fonctionnaire qui remplace le recteur; les mots mêmes le disent assez. Si le recteur de l'Université Laval pouvait être aux deux sièges à la fois, à Québec et à Montréal, il n'y aura pas besoin d'un pro-recteur. C'est pour le remplacer à Montréal qu'on nomme un vice-recteur.

7o Il peut se faire que nous eussions dû employer le mot *désigner* au lieu de *présenter* en parlant du vice-recteur. L'erreur n'est pas grave. Mettons aussi que les évêques de la province de Montréal, et non le vice-chancelier, désignent le candidat. C'est toujours le conseil universitaire siégeant à Québec qui nomme le vice-recteur. Cette nomination, quelles que soient les conditions dans lesquelles elle se fait, crée une véritable subordination du siège universitaire de Montréal à l'égard du siège de Québec. Notre prétendue réticence est donc sans importance.

8o Nous avons employé l'expression *paraît-il* comme simple euphémisme. Puisque M. l'abbé Proulx y trouve à redire et s' imagine que nous *n'osons pas* tenir un langage plus affirmatif, nous dirons volontiers qu'il est *certain* que la discipline fait défaut chez les étudiants de Laval à Montréal, et même chez les professeurs. Et à l'appui de cette affirmation, que nous *osons* formuler, nous n'avons qu'à rappeler la récente ovation faite à une comédienne et le procès Lamarche-Bruchési. Nous ne prétendons nullement établir une comparaison entre ce qui existe à Montréal et ce qui existe ailleurs; mais nous disons qu'au vu du pays tout entier la discipline manque dans l'université catholique de Montréal.

Voilà, sur cette question, la manière de voir de M. l'abbé Proulx et la nôtre. Et maintenant, nous le répétons, la discussion est close dans nos colonnes; car il n'y a rien à gagner à éterniser un débat de ce genre.

A travers la presse canadienne

Le *Moniteur*, de Lévis, numéro du 2 novembre, répond au *Canada*, d'Ottawa, organe ministériel, qui nie que sir MacKenzie Bowell ait offert la position de juge de la Cour Suprême à l'honorable M. Angers. Notre confrère de Lévis affirme, de nouveau, que vers la fin de septembre l'honorable M. Angers a reçu une lettre de sir MacKenzie Bowell le mandant à Ottawa; et il offre de le prouver devant un jury d'honneur si le *Canada* veut déposer \$500. Notre confrère fait une deuxième proposition. Il s'engage, si le *Canada* veut déposer \$500, à prouver devant un jury d'honneur que "le premier ministre a réellement offert à M. Angers la place de juge de la Cour Suprême."

Vous verrez que le *Canada* ne relèvera pas les défis du *Moniteur*!

..*

Dans son même numéro du 2 novembre, notre vaillant confrère de Lévis termine ainsi un article intitulé: *Question de parti et question nationale*:

"Nous le déclarons à la face du pays tout entier: Si l'on continue à mettre des entraves au jeu des institutions qui

nous lient, les provinces, et si la politique à bascule ne veut pas céder devant ces questions d'ordre supérieur qui regardent la vie nationale, c'en est fait de la confédération, et il viendra bientôt un temps où l'équité et la conscience devront chercher ailleurs que dans ces lourdes combinaisons politiques un abri et une protection qu'ils n'y trouvent plus."

.

La *Minerve* s'est décidée enfin à parler du roman de M. Tardivel. Voici en quels termes aimables elle s'exécute :

"A propos, on dit que le non moins fier Tardivel aurait négocié avec le gouvernement conservateur une vente assez considérable de son roman. C'est un moyen, sinon de se faire lire, au moins de couvrir ses pertes."

"N'est ce pas qu'ils se ressemblent tous ?"

La *Minerve* a tort de se fier aux *on dit*. Une déesse, surtout la déesse de la sagesse, ne devrait parler que de science certaine.

Il y a deux erreurs graves dans le prétendu *on dit* de la *Minerve*. 1o M. Tardivel n'ayant pas déboursé un sou pour l'impression de son roman n'avait pas de pertes à couvrir.

2o Le gouvernement provincial ayant entendu parler du roman de M. Tardivel, malgré le silence de la *Minerve*, en a pris connaissance ; et jugeant, sans doute, que l'ouvrage ne manquait pas tout à fait de mérite littéraire, il en a acheté cinq cents exemplaires. M. Tardivel n'ayant absolument rien à voir à la mise en vente de son livre n'a, en aucune façon, *négocié* cet achat qui s'est fait entièrement hors de sa connaissance. Il ne savait seulement pas que le gouvernement songeait à faire cette commande. C'est à son retour des Etats-Unis que ses éditeurs lui ont appris la nouvelle.

Nous dirons plus. Si nos amis de la *Minerve*, au lieu d'inventer des *on dit*, veulent s'adresser à MM. Cadieux et Derome, ils apprendront que même les éditeurs du roman de M. Tardivel n'ont pas été obligés de *négocier* la vente en question. Le gouvernement a commandé les cinq cents exemplaires de ce livre, de son propre mouvement, sans y être sollicité ou poussé par qui que ce soit. La *Minerve* peut trouver que cela n'est pas vraisemblable, mais c'est vrai. Cela prouve, tout simplement, que "le gouvernement conservateur" ne partage pas les petites haines du grand organe bleu. Tant pis pour la *Minerve*, mais tant mieux pour le pays !

.

Nous lisons dans l'*Enseignement primaire*, livraison du 2 novembre :

"Oh ! le beau livre," telle est l'exclamation qui s'échappe du cœur de tous ceux qui ont lu le roman de M. Tardivel. Cette courte mais éloquente appréciation du livre de notre confrère, nous l'avons entendu formuler par des directeurs et des supérieurs de maisons d'éducation, des journalistes, des professeurs, des instituteurs et des jeunes gens. Nous recommandons de nouveau *Pour la Patrie* à nos lecteurs. Ce volume est en vente chez Cadieux & Derome, libraires, Montréal, et chez les libraires de Québec."

Merci à notre confrère !

.

M. Beaugrand continue à gouailler les libéraux qui prétendent le trouver compromettant... à la veille des élections. Dans la *Patrie* du 30 octobre, nous lisons entre autres jolies choses, les suivantes :

"M. Laurier ne m'a jamais de sa vie donné un conseil, exprimé un désir, que je ne me sois rendu immédiatement à sa demande, sans même attendre ses raisonnements."

"M. Laurier, je le répète, qui est l'élève d'Eric Dorion, qui a fait son éducation politique à l'Institut Canadien et qui est la personnification de la droiture et du bon sens, s'est laissé circonvenir par la clique qui avait assassiné politiquement M. Mercier et qui commence à renifler les odeurs du grand pot-au-feu libéral qui mijote déjà dans la marmite d'Ottawa et qui se mangera au lendemain de la prochaine victoire."

"Il y en a déjà qui ont la *micouane* en mains, et qui ont voulu m'en donner des coups en attendant que la soupe soit prête....."

"Je le répète: je méprise politiquement, aujourd'hui, ceux qui ne rêvent qu'au moment d'arriver à Ottawa et qui s'imaginent qu'ils pourront circonvenir M. Laurier comme ils ont circonvenu cet homme d'énergie, de talent et de force indiscutable qui fut M. Mercier."

"J'ai des amis et de bons amis qui ne se gênent pas de dire qu'on a fait hier une bêtise pommée en donnant des coups de canne dans le nid de guêpes rouges qui s'appelle les bureaux de la *Patrie*."

"Ce qui ne m'empêchera pas de travailler loyalement et honnêtement au succès de M. Laurier car, pour un, je crois à la force de son caractère et à son intégrité indiscutable."

On a beau faire, on n'empêchera pas M. Beaugrand d'appuyer M. Laurier, parce qu'il sait que c'est un élève d'Eric Dorion et qu'il a fait son éducation politique à l'Institut canadien !

.

Sous ce titre : *Mgr Ireland et nos écoles*, nous lisons ce qui suit dans le *Progrès de Valleyfield*, feuille libérale :

"Le célèbre archevêque de St-Paul, dont la renommée remplissait le monde et sur qui se dirigeait tous les yeux, commence à devenir inquiétant."

"On avait cru voir en lui un apôtre des temps nouveaux ; il pourrait bien se faire qu'il ne fût, après tout, qu'un simple novateur irlandais, voulant à tout prix remplir la presse de son nom."

"Les beaux jours de ses parlements de religions sont finis. Il a été contraint, il y a quelques mois, de manquer à l'invitation qu'il avait acceptée de figurer au congrès soi-disant religieux de Toronto."

"On ignorait pourquoi il avait dû s'excuser au dernier moment ; on le sait maintenant. C'est que le Saint-Père ne voulait pas de ces congrès, ainsi qu'on a pu s'en rendre compte dans la lettre pontificale récemment publiée."

"Le célèbre prélat américain a sans doute cru voir dans ce désaveu de sa conduite, le résultat de représentations parties de la province de Québec."

"Aussi il vient de reprendre sur nous une revanche éclatante, en déclarant que l'éducation de nos écoles est de deux siècles en arrière de son temps."

"L'archevêque de St-Paul a renchéri sur le mot du fameux pasteur Steeg, l'un des franc-maçons les plus huppés de France, qui s'était contenté de dire que nous étions arrêtés."

PETITES NOTES

Sommes-nous en voie de gêner notre beau fleuve ? Voilà la question qui se pose sérieusement. Jamais les eaux du Saint-Laurent n'ont été aussi basses qu'elles le sont en ce moment. La navigation devient difficile, pour ne pas dire impossible en plusieurs endroits.

On cherche la cause de cette baisse extraordinaire. Sans doute, l'été et l'automne ont été exceptionnellement secs, mais, dans l'opinion de plusieurs, cette sécheresse ne suffit pas à expliquer l'état actuel du fleuve. On l'attribue aux creusements qui ont été opérés en divers endroits, entre Québec et Montréal, pour permettre aux gros navires de remonter jusqu'à ce dernier endroit. On prétend que ces travaux ont tout simplement facilité l'écoulement des eaux. La question vaut la peine d'être étudiée sérieusement.

Le *Chronicle*, de Québec, bien entendu, montre ses sympathies pour le meurtrier Shortis. En général, dit-il, on le tient pour fou. Cela est faux. L'opinion

générale c'est que Shortis est, si non parfaitement sain d'esprit, du moins assez intelligent pour distinguer entre le bien et le mal. C'est tout au plus un *loqué*, un *crank* ; mais il n'est certainement pas fou. Il est manifestement moins *toqué* que Guiteau, le meurtrier de Garfield. Or Guiteau a été pendu. Il n'est pas plus fou que Chatelle qui a été pendu ; sans parler de Louis Riel qui était cent fois plus aliéné que ne l'est Shortis. Beaucoup pensent que Shortis est un meurtrier vulgaire qui a tué pour voler. Nous sommes porté à croire qu'il a été poussé à commettre son crime par une impulsion subite du démon, impulsion à laquelle il n'a pas su résister parce qu'il avait délibérément détruit, par sa conduite criminelle, les ressorts de sa volonté.

Annales de la Semaine

CANADA

— Ceux qui s'imaginent que la session de la législature provinciale sera bientôt terminée comptent sans la bonne ville de Montréal qui va nous arriver cette année, comme les années passées, avec des amendements formidables qu'elle veut introduire dans sa charte. De là des scènes homériques devant le comité des bills privés et des retards inévitables ; car ces excellents montréalais ne s'entendent guère quand il s'agit de modifier la constitution de leur ville. Les uns veulent une chose, les autres une autre. Ces jours-ci, à une réunion du conseil de ville, la majorité des membres présents a décidé de demander à la législature d'abolir totalement la loi des expropriations, de permettre à la ville de taxer les propriétés religieuses, les bicycles, les poteaux de téléphone et autres, les magasins d'occasion et les buanderies chinoises, et de faire un emprunt de deux millions. On peut donc s'attendre à de longues et acrimonieuses discussions devant les chambres.

— La convention annuelle de la Société d'Industrie laitière aura lieu les 3, 4 et 5 décembre prochain à Waterloo, comté de Shefford. La Société est en train de faire des arrangements spéciaux avec les compagnies de chemins de fer ; elle les fera connaître à ses membres dans sa circulaire-programme, qui va paraître dans quelques jours. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

— Le procès du fameux Shortis est terminé. Le jury a déclaré le prisonnier coupable, n'ayant pas voulu admettre qu'il fût atteint d'aliénation mentale au moment du crime. Ce verdict est parfaitement conforme à la preuve. Shortis a été condamné à être pendu le 3 janvier.

— L'honorable juge Tait a annoncé ces jours-ci que les trois juges de la cour de révision, MM. Tait, Tascheroau et Archibald, qui ont été saisis de la cause du *Canada-Revue* contre Mgr Fabre, rendront leur jugement le lundi 25 du courant.

ETATS-UNIS

On affirme que S. E. le cardinal Gibbons a reçu de Rome la nouvelle officielle que Mgr Satolli doit être créé cardinal au prochain consistoire.

— Un congrès de libres penseurs vient de se tenir à New York. Les congressistes se sont élevés contre les écoles paroissiales, institutions hostiles à la libre-pensée. En effet, c'est là leur principal titre de gloire. Ce sont les écoles paroissiales des Etats-Unis qui empêcheront ce pays de devenir tout à fait impie.

— Dernièrement, à Tyler, petite ville du Texas, avait lieu une scène épouvantable. Un nègre du nom de King avait tué une femme blanche, madame Bell. Arrêté par la police, le nègre fut bientôt arraché d'entre les mains des autorités

par la foule. Conduit sur le lieu de son crime, il s'avoua coupable. Un comité de citoyens décida qu'il devait être brûlé vif, et la terrible sentence fut aussitôt mise à exécution sur la place publique de la ville, en présence de 7000 spectateurs dont un grand nombre étaient des femmes et des enfants. Le supplice du nègre a duré 50 minutes, disent les dépêches. Il n'y a aucun doute que les nègres du sud commettent des crimes abominables ; mais ces horribles exécutions extrajudiciaires, qui deviennent de plus en plus fréquentes et atroces, sont indignes d'un peuple civilisé. On a lieu de craindre une guerre de races dans certains Etats du sud. La population nègre dans toute l'Union américaine était de 7,470,000 en 1890. De ce nombre, 6,740,000 habitent les Etats du sud. Dans trois Etats, savoir la Caroline du sud, le Mississippi et la Louisiane, les nègres sont en majorité. Les blancs du premier de ces Etats voudraient modifier la constitution de manière à enlever à la plupart des nègres le droit de vote en établissant un cens électoral et en exigeant que, pour voter, on doit savoir lire et écrire. Or bien peu de nègres possèdent des biens fonds et un grand nombre sont parfaitement illettrés. De plus, afin de ne pas atteindre la population blanche, on ajoute à cet amendement projeté que la nouvelle loi ne s'appliquera pas à ceux qui auraient eu le droit de vote en vertu des lois antérieures à 1860.

— M. T. Levasseur, écrivain de Saint-Paul au *Monde*, de Montréal, affirme que la "société secrète, les Woodmen of the World, compte dans l'Etat du Minnesota plusieurs Canadiens-français."

— D'assez fortes secousses de tremblement de terre se sont fait sentir, le 31 octobre, à Chicago, Saint-Louis, Milwaukee et en beaucoup d'autres endroits. Les gens ont eu bien peur, mais on ne signale aucun dégât.

IRLANDE

— Les évêques d'Irlande qui viennent de tenir à Maynooth leur réunion annuelle ont publié un document qui constitue un grave avertissement au parti parnelliste, ou plutôt redmoniste, puisque cette faction est maintenant conduite par les frères Redmond. Les chefs de ce parti, sous prétexte de luttes politiques, se livrent contre le clergé à des attaques d'une extrême inconvenance. Les évêques protestent contre ce langage. Ils ajoutent : "Nous avons la confiance que cet avertissement suffira et que nous ne serons pas contraints à recourir à notre autorité spirituelle pour prévenir un mal si grave."

FRANCE

— M. Bourgeois a réussi à former un cabinet passablement radical. Ce nouveau gouvernement vivra sans doute encore moins longtemps que les précédents.

AUX RETARDATAIRES

Nous continuons, cette semaine, à expédier des états de compte à ceux de nos souscripteurs qui ne sont pas en règle avec l'administration. Nous osons espérer que tous se feront un devoir de nous transmettre sans délai ce qu'ils nous doivent. Il y a plus de retardataires qu'à l'ordinaire cette année.

Qu'on veuille bien nous faire remise par mandat sur la poste payable à Québec, non à Saint-Roch, ou par lettre recommandée. C'est toujours un grand risque d'envoyer de l'argent dans une lettre non recommandée. Ce risque, nous ne pouvons le partager.

Ceux qui veulent payer leur abonnement au moyen d'un chèque doivent ajouter 15c pour le courtage, à moins que le chèque ne soit tiré sur une banque de Québec ou de Montréal.

ZIMBABYÉ

Les grandes ruines de l'Afrique du Sud

(Suite)

II

La destination de toutes ces tours ou enceintes est bien claire. A portée des mines d'or en exploitation, elles servaient de dépôt ou de défense. Le plus souvent, elles sont bâties sur des rochers ou des collines peu accessibles. Certains détails de construction permettent de supposer qu'elles ont dû être abandonnées après un assaut. A Mattindéla, par exemple, le rempart, achevé à la hâte, est percé de meurtrières, la brèche est ouverte, mais les entrées sont murées.

Quant aux travaux miniers proprement dits, ils abondent par toute la contrée. A Tati, par exemple, les puits ont cinquante pieds de profondeur. D'autres ont été signalés près de Zimbabyé : un grand nombre se voient au bord de la Mazoé. A Manica, dit un voyageur, les collines sont creusées de part en part comme des rayons de miel. Ces puits atteignent soixante dix ou quatre-vingt pieds, et parfois de gros arbres ont poussé dans le fond.

Anderson, dans ses courses de vingt-cinq ans au Mashonaland, a plusieurs fois rencontré dans des enfoncements de rocher, à couvert des passants indiscrets, de petits fours improvisés par d'anciens travailleurs, et, sur le sol, du plomb et du fer.

Le voyageur Maund (1) estime à des millions de tonnes, la masse remuée là au Mashonaland dans les siècles passés ; ce qui suppose des milliers d'esclaves, tout un peuple. Avec les procédés primitifs dont disposaient alors les entrepreneurs, rien n'empêche de supposer que ces exploitations, quelle qu'en soit la date, ressemblaient à celles de Wadi-Allaki, décrites par Diodore de Sicile (2). Imaginons le feu qu'on allume dans la mine pour calciner le minerai, les escouades de condamnés, un flambeau attaché au front, attaquant la pierre au marteau ; les surveillants qui activent le travail à coups de fouet ; de tout jeunes enfants qui rampent dans les galeries, ramassent les fragments détachés et les portent au dehors ; d'autres esclaves, dans la force de l'âge ceux-là, broyant au pilon le quartz aurifère ; puis le lavage, la coupellation, la fonte, et tout le reste, qui sous ce climat devait transformer les mines en véritables enfers.

Faut-il admettre le caractère religieux attribué à certaines parties des ruines par MM. Bent et Swan ? Les deux explorateurs ont fait bien des incrédules par là hâte un peu précipitée avec laquelle ils ont émis leurs conclusions. Les hauts calculs de M. Swan en particulier n'ont point trouvé grâce devant certains doctes revues. Ce savant est pour la thèse de l'orientation des ruines ; les faits sont là. A Zimbabyé, à Mattindéla, à

Tati, etc., on retrouve cette bande ornementale en arête de poisson, toujours du côté sud-est. Il y a plus. A Zimbabyé, toute la partie nord-ouest de la grande enceinte paraît à M. Bent avoir été bâtie après coup, et comme à la hâte ; il la trouve moins soignée que le reste. A Mattindéla, elle n'est même pas achevée. Sur les bords du Lipokole, elle n'existe pas, et l'enceinte est réduite à un croisement (3). Si le fait est vrai (4), il y a une intention dans cette forme et cette orientation constante.

Je laisse de côté d'autres considérations de M. Swan, qui échafaude sur des conjectures toute une série de calculs. Je me contente de noter ce qui me semble une contradiction. D'une part, ces grandes constructions, quelque régulières qu'on les dépeigne, semblent bien pourtant être l'œuvre d'architectes sans outils de précision : ils bâtissaient à l'œil, plus qu'au compas. Ainsi le " Temple " de Zimbabyé est loin de former une ellipse régulière. Et cependant, M. Swan trouve que le rapport de la circonférence au diamètre est le chiffre fondamental, mystérieux, qui a tout réglé. Le lecteur me dispensera de suivre le géomètre-archéologue sur un terrain qui est hors de ma compétence.

Quoi qu'il en soit de ces intentions ésotériques, vraies ou fausses, on ne peut nier que la religion — une religion ultra-naturaliste — n'ait eu sa place consacrée dans les donjons du Mashonaland. Si les monolithes n'étaient pas des pierres fétiches, des sortes d'idoles brutes, des symboles comme les obélisques égyptiens, les deux cônes pleins en petits blocs de granit ne semblent guère avoir été autre chose ; du moins ne voit-on pas quel a pu en être le but utilitaire.

III

Un point à peu près universellement admis est qu'on ne peut faire honneur des grandes ruines aux peuples Bantous. A voir de loin cette race sur un grand tiers de l'Afrique, partout au-dessous de la civilisation la plus élémentaire, barbares écrasés, ou barbares conquérants, on se refuse à l'idée qu'ils aient pu, à un moment de leur développement, être capables d'élever ces murailles, si grossières qu'elles soient en somme. Il faut le dire pourtant, ceux qui ont le plus vécu parmi eux, les missionnaires (5), les chasseurs comme Selous, et d'autres, ne sont point convaincus de cette prétendue impossibilité. Ils conçoivent que ces tribus, celles-là surtout qui forment comme le fond paisible de la population, Karangas ou Tongas, soient arrivés d'abord à un degré moins infime de demi-civilisation ; et cela, peut-être sous l'influence de quelque race étrangère, dont le sang coule assez dilué dans leurs veines. D'autres, violents et atroces, ont pu survenir, rouler leurs vagues dévastatrices au milieu d'eux, tout réduire à la solitude et à l'escla-

(3) *Geographical Journal*, t. I, p. 438 sq.

(4) M. Willongby n'admet pas le fait, du moins pour Zimbabyé.

(5) Jules Leclercq, *A travers l'Afrique australe*, 1895, p. 19.

vage. Mais où trouver les documents qui racontent ces révolutions et prouvent cette origine Bantoue de Zimbabyé ?

Les traditions sont muettes ou à peu près. L'Afrique a été le théâtre de bouleversements ethniques et tous les souvenirs ont péri. Pour ne parler que des invasions zouloues, où les peuples vaincus sont exterminés, sauf les femmes réduites en servitude, et les enfants en bas âge élevés aux frais de l'Etat, comment veut-on qu'un pareil système conserve les traditions des temps passés ?

Au seizième siècle, les noirs du Monomotapa attribuaient Zimbabyé aux esprits mauvais. Aujourd'hui, certaines ruines, comme Mattindéla, sont dans un désert. A Zimbabyé habite une petite tribu, qui n'est là que depuis soixante ans (6) ; la masse des ruines si différente de leurs misérables paillettes, leur avait inspiré un vague sentiment de superstition. On ne pouvait y toucher sans s'exposer à priver la région de pluie. Tous les trois ou quatre ans ils y pénétraient, conduits par un sorcier. On y faisait une fête, on aspergeait l'enceinte, on immolait des victimes et on priait le Mali (Père) d'écartier tout malheur (7).

Si quelque vague tradition existe, elle est en faveur de l'origine étrangère des ruines. Les Tongas du Gazaland, la race la plus anciennement établie dans l'Afrique australe, semble-t-il (8), parlent d'hommes aux longs cheveux, de couleur blanche, habiles à tout faire, qui auraient, longtemps avant les Portugais, exploité les mines du Manica. Et leurs travaux seraient encore reconnaissables. Au lieu que les Portugais, toujours mal secondés par le mauvais vouloir des roitelets et des Arabes leurs inspireurs, se contentaient d'or d'alluvion, ou, s'ils attaquaient le sol, ne le faisaient jamais bien profondément, les anciens travailleurs, eux, avaient creusé de vrais trous de mines et de véritables galeries souterraines (9). Comment ont-ils disparu ? Une autre tradition rapporte que les blancs, constructeurs de Zimbabyé, avaient été empoisonnés par les Cafres (10).

Anderson qui rapporte la tradition Tonga (11), ajoute que ces étrangers n'ont pas disparu sans laisser quelques représentants. Il parle d'une tribu d'Aba-Lamba, établie assez loin de là, au nord du Kalahari, sur les bords du Kubango et du Kuito : les tribus voisines l'appellent les Blancs. Faut-il rapprocher ce groupe des Ba-Lempa, noirs épars sur le haut

(6) Karl Mauch, cité par Ingram. *The land of Gold*. London, 1889, p. 101.

(7) Mauch, *Reisen im Innern von Süd-Afrika*, 1865-1872 (Petermann's Mittheilungen, 1874 ; Ergänzungsheft. Nr. 37, p. 50). Baines, *The Gold regions of S. E. Africa*. London, 1877, p. 128.

(8) J. Torrend, *A Comparative Grammar of Bantu languages*. Introduction.

(9) J. M. Stuart, *The ancient Gold Fields of Africa*, p. 54.

(10) Lettre de 1721, citée par l'*Edinburg Review*, août 1893, p. 307.

(11) Anderson, *Twenty years in a waggon*. London, 1887.

Sabi, non loin de Zimbabyé, par conséquent ? Karl Mauch nous les représente comme pratiquant encore la circoncision, usuriers, vivant de petits trafics, fabricants de fil de fer, très reconnaissables à leurs yeux rouges et à leur paupière enflammée, — comme les Juifs, dit-il — et se tenant à part dans des villages à eux (12). Mais il faut se défier de ces rapprochements sous la plume du géologue allemand : persuadé qu'il voyageait au pays de la reine de Saba, il voulait retrouver partout les traces de l'antique princesse ; suivant en cela la tradition arabe adoptée par les Portugais, et tenue encore par les Boers. Pour lui, l'hôte de Salomon avait, à son retour de Jérusalem, bâti Zimbabyé à l'image de la ville sainte : la forteresse copiait sur la colline le palais du grand roi, et l'enceinte circulaire de la vallée reproduisait le Temple.

Cette opinion tient à la théorie bien démodée aujourd'hui, qui voyait jadis dans le Mashonaland la terre d'Ophir (13).

IV

Des traditions, si l'on se retourne vers la collection d'objets trouvés à Zimbabyé, la confusion ne fait que croître. Il y a de tout ; porcelaine de Chine et verre de Bohême, poterie café et verroterie vénitienne. Je ferai grâce au lecteur d'une énumération sans intérêt.

Certains fragments qu'on a qualifiés d'œuvre d'art sont de fort grossières sculptures comme en font tous les peuples barbares, Esquimaux ou Congolais, ornements géométriques ou imitations d'animaux ; rien qui ne soit au niveau des essais artistiques des Mashonas actuels ou des Barotésés.

Je ne crois guère, pour ma part, aux analogies soulignées avec complaisance par M. Bent : — la soi-disant inscription prota-arabique qu'il signale sur le bord d'une poterie se réduit à quelques traits vagues ; — la lingotière en stéatite rapprochée d'un lingot en étain de provenance phénicienne et trouvé à Falmouth harbour, ressemble tout autant aux lingots de cuivre qui viennent aujourd'hui encore du Katanga (14).

Les colonnes en stéatite de quatre à cinq pieds de haut, trouvées dans la forteresse de Zimbabyé, et terminées en forme de vautour, suggèrent au même archéologue l'idée d'une influence égyptienne ; il est vrai que rien d'absolument semblable ne se rencontre chez les peuples Bantous (15), mais c'est prêter trop peu d'imagination aux constructeurs de Zimbabyé que de supposer qu'ils n'aient pu inventer par eux-mêmes des types aussi élémentaires.

[A suivre.]

(12) Publication citée, p. 47. Cf. *É. Reclus*, t. XIII, p. 629.

(13) Opinion démodée, mais n'y reviendra-t-on pas un jour ?

(14) Livingstone. *Dernier journal*, 18 avril 1872. Cameron, *A cross Africa*, I, p. 819.

(15) Selous, *Geographical Journal*, I, p. 308 sq. (1893.)

(1) Cité par le Dr Schlichter, *Geographical Journal*, t. II, p. 44 sq.

(2) III, 12, 13, 14. Cf. Reclus, *Afrique septentrionale*, p. 431.